

Déclaration de Jean NICOLAS – Comité syndical SMTC – 22/03/2012

M. le président, chers collègues,

Lors de la réunion de bureau de du lundi 12 mars, nous découvrons sur table une délibération concernant le futur mode de gestion des transports clermontois.

À l'issue du débat, vous avez demandé à chacun de nous, quelle était sa position. Je vous ai fait savoir que pour l'instant je m'abstenais. Vous m'avez répondu sur un ton quelque peu condescendant « *je comprends que tu aies besoin de réfléchir* ». Vous aviez raison. C'est ce que j'ai fait depuis en me documentant, en écoutant différents points de vue pour me faire une opinion dont je vais vous faire part.

Tout d'abord, je réaffirme mon attachement viscéral au service public des transports.

Dans ce cadre là comme le précise la délibération plusieurs possibilités existent.

La première : une SPL qui est de loin la meilleure solution, pour le transport public, pour les usagers, pour les personnels. Je reste convaincu que tout n'a pas été fait pour monter cette SPL et en premier lieu avec des collectivités proches (géographiquement et politiquement parlant) auquel on s'est contenté d'écrire et d'attendre la réponse. Je le dis à nouveau : lorsque l'on veut réussir à monter un dossier aussi important, on réunit autour d'une table des délégations de chacune des collectivités et on débat du fond du problème en examinant les intérêts de chacun et en surmontant les problèmes d'ego qui aujourd'hui prennent le pas sur les intérêts des usagers et des populations.

De plus, d'autres pistes pour la création de cet SPL n'ont pas été explorées que ce soit avec les communes qui ont les compétences transports scolaires, PMR ou mode doux. Une combinaison de ces différentes pistes peut constituer une solution pour amorcer la constitution d'une SPL.

Non, malgré les difficultés, je reste convaincu que la solution SPL reste possible, et pas seulement dans un avenir plus ou moins proche, mais maintenant et dans le cadre du calendrier qui est le notre.

Autre possibilité pour développer le service public : la création de régies (avec 1 s)

Devant les difficultés que vous décrivez pour la création d'une SPL aujourd'hui, la volonté d'avoir une régie adaptée au réseau de transport clermontois doit nous amener à proposer ce qui s'en rapproche le plus, une régie à autonomie financière avec personnalité morale qui n'est ni plus ni moins qu'une société exploitante au même titre que la SEM d'aujourd'hui mais sous une autre forme juridique.

Comme avec une SEM, c'est l'autorité organisatrice (le SMTC) qui décide quelles sont les compétences qu'elle va confier à la régie.

C'est un cas semblable à celui des agglomérations de Toulouse, Marseille, la Rochelle, Troyes, Carcassonne, Belfort, c'est-à-dire des réseaux de taille semblable au nôtre.

À la création de l'EPIC, il reste à définir les compétences de chacun (SMTC et EPIC) et leurs prérogatives comme aujourd'hui : la politique des transports ou SMTC, son exploitation à la régie EPIC, chacun faisant son métier.

Déclaration de Jean NICOLAS – Comité syndical SMTc – 22/03/2012

Et cela n'entrave nullement le nécessaire élargissement du périmètre des transports que certains d'entre nous appellent de leurs vœux depuis longtemps et qui aujourd'hui semble enfin pris en compte.

Cette régie sous forme d'EPIC correspond tout à fait à notre situation aujourd'hui. Mais dans la délibération, elle est aussi évacuée même si vous dites qu'elle n'est pas à exclure a priori.

Pourquoi remettre à demain, ce que nous pouvons faire aujourd'hui.

Enfin reste la régie à autonomie financière dont vous réglez le sort en quatre lignes où l'on peut lire : « le comité syndical aurait directement la charge des affaires du service, y compris pour le volet exploitation ». Proposition pourtant totalement rejetée, il y a encore quelque mois. Et pourtant nous y voilà : nous supprimons effectivement le quatrième degré et nous voilà, nous élus de l'agglomération à avoir une très forte implication non seulement dans la définition de la politique des transports ce qui est de notre compétence, mais aussi à être directement impliqués dans la gestion de l'exploitation et des personnels de la régie.

Est-ce vraiment notre vocation, est-ce vraiment notre travail ?

Pensez-vous que nous n'ayons pas suffisamment à faire ? Que vous, Monsieur le président, n'avait pas suffisamment de travail pour gérer en direct l'exploitation de réseaux de transports importants comme le notre avec 700 salariés.

Bon courage Monsieur le président !

Cette forme de régie est utilisée seulement dans de petites structures, dans des réseaux de petites et moyennes tailles. Dernière remarque sur cette forme de régie, et elle est de taille, elle concerne le devenir du personnel.

Il est effectivement repris en direct comme vous le dites, mais vous savez bien, et l'exemple de Toulouse est là pour nous éclairer que des flous importants sont apparus dans divers domaines comme le CE, les régimes complémentaires de retraite ou la position de l'inspection du travail pour régler les conflits. Ce qui a d'ailleurs valu des interpellations de deux sénateurs socialistes de Haute-Garonne, mais qu'en définitive devant ces flous juridiques, Toulouse a opté pour la transformation de la régie financière en EPIC.

Alors Monsieur le président, pourquoi ne pas supprimer cette étape et aller directement sans perdre de temps à la régie personnalisée.

M. le président, mes chers collègues, est-il besoin de préciser que je ne voterai pas la délibération en dépit des garde-fous proposés. Je suis convaincu qu'aller dans le sens proposé, c'est commettre plus qu'une erreur : une faute. Je pense comme beaucoup de mes collègues ici, qu'il nous faut faire preuve de responsabilité, ne pas compliquer les choses, ne pas rechercher l'affrontement et penser aux usagers en leur donnant, comme c'est le cas depuis plusieurs années le meilleur transport possible avec un service public de qualité.

Jean NICOLAS